

ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX

Centre administratif
25 rue Fresnel - 19100 BRIVE

QUI SOMMES-NOUS ?

Les Bibliothèques Sonores de l'Association des Donneurs de Voix



1er semestre 2017

Site internet

www.advbs.fr

Contact

Centre administratif
+33 (0)5 55 87 18 87

Courriel

presidence@advbs.fr

Association des Donneurs de Voix

Reconnue d'utilité publique en 1977

Labellisée en 1996 "Campagne d'intérêt Général" - Bénéficiaire de l'exception aux droits d'auteurs depuis 2008

Associée au service public de la lecture pour les personnes qui sont dans l'incapacité de lire.

NOTRE IDENTITÉ

- **Création en 1972 de la première Bibliothèque Sonore en France,**
- **Reconnue d'utilité publique par décret du 28 octobre 1977,**
- **Bénéficie de l'exception aux droits d'auteur :**
 - Décret d'application du 19/12/2008 (JO du 24/12/2008),
 - Arrêté du 02/12/2009 (JO du 15/12/2009),
 - Agrément de l'association, arrêté du 02/12/2009 JO du 15/12/2009.
- **Associée au service public** de la **lecture** et de la **Culture** pour les personnes qui, physiquement, sont dans l'incapacité de lire (déficients visuels ou qu'un handicap empêche de lire),
- **115 Bibliothèques Sonores**, établissements secondaires à autonomie financière, réparties sur toute la France,
- **Franchise postale** pour l'envoi et le retour d'enregistrements sonores,
- **Tous nos services sont gratuits,**
- **Ressources** : subventions des collectivités territoriales, dons de Clubs Lions et d'autres Clubs Service, dons de particuliers générant des certificats fiscaux, partenariat avec des fondations, legs et dons notariés.



le concept

Les 115 Bibliothèques Sonores de France mettent gratuitement à la disposition des aveugles et des personnes atteintes de déficience visuelle ou physique les empêchant de lire, des livres et revues enregistrés sur supports numériques (CDmp3, clé USB, carte SD) et envoyés à domicile en franchise postale ou, désormais, par accès direct à notre serveur national.



Les livres et revues sont enregistrés par des Donneurs de Voix bénévoles.

Les audio-livres et audio-revues peuvent être retirés dans toutes les Bibliothèque Sonores ou envoyés gratuitement au domicile des Audio-lecteurs et retournés par eux de la même manière. La franchise postale pour envoyer et retourner les ouvrages est prise en charge par l'Etat.

l'intérêt

Rompre l'isolement des personnes atteintes d'une déficience visuelle ou physique les empêchant de lire pour leur redonner l'accès à la lecture, l'information et la Culture.

Le partage des valeurs qu'apporte la Culture à travers la lecture a suscité un développement important.

Aucune cotisation n'est demandée. Tous nos services sont gratuits.

qui sommes nous ?

2 600 bénévoles qui assurent la logistique et l'entretien des supports numériques de nos ouvrages.

Les équipes travaillent pour :

- recevoir les audiolecteurs et les Donneurs de Voix durant nos permanences,
- traiter le courrier des demandes d'ouvrages enregistrés,
- assurer les expéditions,
- assurer la maintenance du service informatique,
- assurer la liaison avec les Donneurs de Voix, les audiolecteurs ou leur entourage,
- 1 100 Donneurs de Voix.

les donneurs de voix

Des bénévoles (particuliers, comédiens, professeurs de français, journalistes, retraités, passionnés de lecture...) qui enregistrent les livres et revues, chez eux, à leur rythme, sur leur ordinateur personnel, tout en respectant une "charte de qualité" spécifique.



les audiolecteurs

Aujourd'hui, 15 000 à 16 000 audiolecteurs sont inscrits dans les 115 Bibliothèques Sonores.

Conditions d'adhésion : présentation de la carte de handicap ou certificat médical attestant l'empêchement de lire, s'engageant sur l'honneur à respecter les exigences de l'A.D.V.

Ils sont invités, au moins une fois par an, à participer à une réunion avec les bénévoles de leur Bibliothèque.



le catalogue

Il comporte : romans, policiers, biographies, Histoire, essais, philosophie, politique, religions...



Les livres et revues enregistrés peuvent être écoutés sur tous les appareils d'écoute du commerce. Il est conseillé d'utiliser un lecteur adapté du type « Victor » acceptant les CDmp3, clé USB ou carte mémoire.

Ces appareils, de très grande qualité, conçus spécialement pour les personnes malvoyantes ou aveugles, sont prêtés ou cédés à faible prix (grâce aux subventions ou dons) par les Bibliothèques Sonores de l'Association des Donneurs de Voix.

Ci-contre, le lecteur «Victor», appareil spécifiquement adapté aux personnes qu'une situation de handicap empêche de lire



serveur national

<http://livres.advbs.fr>

Créé en 2011, le serveur national est ouvert depuis décembre 2012 aux audiolecteurs, inscrits dans une Bibliothèque Sonore, qui peuvent désormais télécharger directement et gratuitement les livres et revues de leur choix.

Littérature scolaire



Depuis 2010, l'Association des Donneurs de Voix s'est aussi donnée pour mission de développer son offre de livres enregistrés pour la jeunesse et/ou destinés à l'accompagnement scolaire. Nos Donneurs de Voix enregistrent, à cet effet, des livres de littérature scolaire destinés aux élèves ayant de grands problèmes à lire aisément et dont les difficultés sont reconnues médicalement. (dyslexie, dysphasie, ...etc.)

Prix littéraire national de l'audiolecture

des Bibliothèques Sonores de l'Association des Donneurs de Voix

Ce prix est décerné par un jury constitué d'audiolecteurs provenant des différentes Bibliothèques Sonores de l'ADV. Son originalité est d'être délivré par un jury de personnes malvoyantes. Il est le seul Prix National de ce genre, et même le seul à exister sur le plan international. Le premier a été décerné lors du Salon du Livre de Paris en 2010. Il a été présidé par Madame Hélène CARRÈRE d'ENCAUSSE, secrétaire perpétuel de l'Académie française. Les ouvrages proposés sont obligatoirement des seconds romans afin de permettre à de jeunes talents de se révéler.





quelques chiffres

- 115 Bibliothèques Sonores en France,
- 1 100 Donneurs de Voix,
- 2 600 Donneurs de Temps,
- entre 15 000 et 16 000 audiolecteurs,
- plus de 100 000 livres et revues enregistrés à ce jour sur tous supports numériques.

notre objectif

Mieux nous faire connaître auprès des personnes empêchées de lire : déficients visuels, personnes en situation de handicap, et permettre à ces dernières de rompre leur isolement par la lecture, la culture et l'information avec un service totalement gratuit (inscription, gestion, création, distribution, téléchargements...).

plus d'informations

Tout l'historique de l'Association sur : <http://advbs.fr>

Numéro vert : 0 800 200 455

Contacts

ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX

Centre administratif

25 rue Fresnel - 19100 BRIVE

Tél. 05 55 87 18 87 - Fax : 05 55 86 16 14

Courriel : presidence@advbs.fr

Site : <http://advbs.fr>

AGEN 47000
AIX EN PROVENCE 13100
ALENÇON 61000
AMIENS 80000
ANGOULÊME 16000
ANNEMASSE 74100
APT 84400
ARCACHON 33120
ARLES 13200
AUBENAS 07200
AULNAY 93600
AURILLAC 15000
BARBERAZ 73000
BASTIA 20200
BELFORT 90000
BELLEGARDE 01200
BESANÇON 25000
BIARRITZ 64200
BISCARROSSE 40600
BLOIS 41000
BORDEAUX 33200
BOULOGNE 92100
BOURG EN BRESSE 01000
BOURGES 18000
BRIVE 19100
CAHORS 46000
CALAIS 62100
CANNES 06400
CARPENTRAS 84200
CHÂLONS EN CHAMPAGNE 51470
CHAMALIÈRES 63400
CHARENTON 94220
CHARTRES 28000
CHÂTEAUBRIANT 44110
CHATEAUDUN 28200
CHATEAUROUX 36000
CHERBOURG 50100
CHOLET 49300
COLMAR 68000
COMMERCY 55200

COSNE s/LOIRE 58200
DAX 40100
DECAZEVILLE 12110
DRAGUIGNAN 83300
DUNKERQUE 59378
EVREUX 27000
EVRY 91000
FRESNES 94260
GAP 05000
GRAULHET 81300
GRENOBLE 38600
GRENOBLE Relais 38600
HYÈRES 83400
JOIGNY-YONNE 89300
LA BAULE 44500
LA FLÈCHE 72200
LA ROCHELLE 17000
LE HAVRE 76620
LE VÉSINET 78110
LENS 62300
LES SABLES D'OLONNE 85100
LIBOURNE 33500
LILLE 59370
LIMOGES 87000
LIMOGES Relais 87100
LYON 69003
MANOSQUE 04100
MARSEILLE 13006
MEAUX 77100
METZ 57000
MILLAU 12100
MONT DE MARSAN 40000
MONTAUBAN 82000
MONTBARD 21500
MONTPELLIER 34000
MONTREUIL 93100
MOULINS 03000
MULHOUSE 68100
NANCY 54000

NANTES 44000
NARBONNE 11100
NEVERS 58000
NICE 06100
NÎMES 30000
NIORT 79000
NIORT Annexe 79000
ORLÉANS 45650
ORSAY 91400
ORTHEZ 64300
PARIS 75015
PAU 64000
PÉRIGUEUX 24000
PÉRIGUEUX Relais 24100
PERPIGNAN 66000
POITIERS 86000
PONTOISE 95300
QUIMPER 29000
RAMBOUILLET 78120
REIMS 51100
ROANNE 42300
ROUEN 76000
SAINT ÉTIENNE 42100
SALON 13300
SANARY 83110
SEGRÉ 49500
SENLIS 60300
STRASBOURG 67000
TARBES 65000
THONON 74200
TOULON 83000
TOULOUSE 31200
TOURS 37000
TROYES 10000
VALENCE 26000
VALENCIENNES
VANNES 56000
VERNON 27200
VERSAILLES 78000
VITRÉ 35500